

ANNEXE N° 11

TRAVAUX DE SAISIE DES INFORMATIONS DANS FARANDOLE

Cette annexe est destinée à préciser le mode de saisie informatique des RAP 2011. Comme pour les RAP et les PAP précédents, la production des RAP 2011 s'effectuera en utilisant l'application FARANDOLE. C'est donc dans cette application que les ministères doivent saisir les données, du budget général, des comptes spéciaux et des budgets annexes, nécessaires à l'édition des RAP 2011.

1) Les comptes d'accès à FARANDOLE

Les comptes d'accès à l'application FARANDOLE sont les mêmes que pour les PAP 2012 et/ou les RAP 2010. Conformément à la circulaire « 1BLF-09-3042 relative à la définition d'une nouvelle procédure de gestion des habilitations dans Farandole » en date du 11 décembre 2009, les modifications, créations et suppression éventuelles doivent être demandées au référent habilitation FARANDOLE dont vous dépendez.

Vous trouverez ci-dessous la liste des référents habilitation FARANDOLE :

alain.cirotd@immigration-integration.gouv.fr

alain.gilquin@travail.gouv.fr

annie-paule.brocard@education.gouv.fr (éducation nationale)

arnaud.covin@pm.gouv.fr

celine.perruchon@sante.gouv.fr

elyane.blanche-barbat@finances.gouv.fr

frederic.rimoux@diplomatie.gouv.fr

isabelle.monteillet@interieur.gouv.fr

Jocelyne.Fontaine@justice.gouv.fr

monique.trobrillant@agriculture.gouv.fr

pascal.menu@education.gouv.fr (enseignement supérieur)

patricia.saiah-adda@culture.gouv.fr

thi-khanh.dokiet@developpement-durable.gouv.fr

thomas.audhuy@sga.defense.gouv.fr

2) Présentation de FARANDOLE

Pour les nouveaux utilisateurs, une séance de « **présentation** » de Farandole est organisée le mardi 7 février 2012 de 9h30 à 12h 30 en salle V6063 Ouest 1 au 139 rue de Bercy à Paris. Afin de nous permettre de vérifier que les capacités d'accueil de la salle ne sont pas dépassées, les demandes d'inscriptions, accompagnées de coordonnées téléphoniques doivent être envoyées à la direction du Budget à l'adresse suivante :

formationbii.budget@finances.gouv.fr

Des guides utilisateurs disponibles derrière le lien « Informations importantes ici » de la page d'accueil de FARANDOLE doivent suffire pour les **personnes ayant déjà utilisé** l'application pour les RAP ou PAP précédents.

FARANDOLE

L'application FARANDOLE permet, entre autres, la production des RAP présentés par mission et programmes.

Chaque utilisateur accède au(x) programme(s) qui le concerne(nt).

L'accès à l'application se fait à travers le navigateur web Internet Explorer (version 5.5 ou ultérieure). Après connexion par nom d'utilisateur et mot de passe, l'utilisateur peut accéder à travers des écrans de navigation aux programmes sur lesquels il est habilité.

Différents modes de saisie sont possibles suivant le type de donnée :

- Saisie de type fiche : permettant la saisie de libellé, de choix dans des listes déroulantes, d'éléments chiffrés isolés...
- Saisie « colonnée » : pour les parties chiffrées (utilisée pour les crédits en AE et CP, ETPT, analyse des coûts notamment), permettant la saisie de montant sur un mode tableur,
- Saisie « Flip-flop » (utilisé dans l'analyse des coûts et les opérateurs notamment), permettant en plus de la saisie de montant en mode colonné d'avoir un nombre de lignes variable.
- Saisie de texte riche : un logiciel¹ encapsulant le traitement de texte MS Word permet la saisie des parties littéraires en respectant les contraintes graphiques et techniques. Si vous ne disposez pas de Microsoft Word, un mode de fonctionnement par export / import de fichiers au format RTF est prévu.

A l'issue de la saisie, la livraison est effectuée pour chacun des lots (voir infra) de chaque programme. Cette livraison dépend du mode d'organisation choisi par le ministère :

- Pour les ministères ayant choisi le mode d'organisation à « un niveau » (ex : saisie unique par le bureau budgétaire du ministère), après cette livraison, la direction du Budget peut accéder à vos données dans FARANDOLE pour relecture, correction et validation.
- Pour les ministères ayant choisi le mode d'organisation à « deux niveaux » (ex : saisie par un service puis modification et livraison par le bureau budgétaire du ministère) : la livraison à la Direction du Budget est effectuée par le bureau « centralisateur » du ministère.

Durant toute la phase de saisie et aussi après livraison, les utilisateurs peuvent imprimer les RAP des programmes dont ils ont la charge ainsi que les missions correspondantes. La génération des documents est effectuée sur les serveurs de l'application et les utilisateurs sont informés de la mise à disposition du document par message électronique dans leur boîte aux lettres.

Pour toutes questions sur l'application et son environnement, vous pouvez prendre contact avec le bureau de l'informatique et des infrastructures (BII) de la Direction du Budget à l'adresse suivante en envoyant un mél à farandole@finances.gouv.fr.

¹ Ce logiciel de type ActiveX est automatiquement installé lors de la 1^{re} connexion à l'application FARANDOLE sous réserve que votre navigateur l'autorise.

3) Une saisie découpées en lots

Les fascicules sont présentés par mission (voir maquette des RAP 2011), mais leur élaboration se fait programme par programme et les informations relatives à chaque programme se décomposent en plusieurs parties ou « lots ».

Une transaction de livraison, intégrée à FARANDOLE, vous permettra d'avertir la Direction du Budget que vous avez terminé la saisie d'un lot pour un programme donné. En effet pour chacun des programmes qui vous concernent, les lots sont livrés séparément à la Direction du Budget.

Le calendrier de livraison vous est indiqué en annexe 1.

Même si les « RAP » sont saisis partie après partie, FARANDOLE permet d'imprimer les documents en l'état, à tout moment, par lot, par programme ou par mission.

4) La volumétrie de la documentation des RAP

La volumétrie de la documentation d'un RAP dépend de son importance et de sa complexité. Il est primordial de tout mettre en œuvre pour offrir la meilleure lisibilité possible de ces documents. La volumétrie ne doit pas excéder celle des PAP.

5) La Charte graphique des RAP

La charte graphique (mise en page, taille de police,...), détaillée dans le document « **principes généraux FARANDOLE** » disponible derrière le lien « **informations importantes ici** » de la page d'accueil de FARANDOLE, a été définie, dans l'objectif d'une homogénéité et d'une lisibilité optimum des documents.

Pour garantir la lisibilité d'ensemble des RAP, il est impératif que vous **respectiez les consignes de mise en forme**. Toute mise en forme aménagée oblige la Direction du Budget à faire de fastidieuses reprises manuelles pour garantir une présentation cohérente de votre document comme de l'ensemble des documents qui doivent respecter une charte graphique.